

Que faut-il signaler sur votre fiche ?

- Le bruit et son niveau mesuré si c'est le cas.
- Les postures de travail pénibles. (debout, penché, piétinement...).
- Les douleurs, ce que l'on appelle les "troubles musculo squelettiques".
- Les allergies cutanées, respiratoires...
- Les fibres et poussières utilisées dans votre environnement de travail par vous mêmes ou les collègues (amiante, silice, nanoparticules, fibres de verre, fibres de silice ...etc.)
- Les produits cancérigènes tels que l'amiante et les fibres diverses, les solvants, les diluants, les dégraissants, les huiles minérales (huiles de moteurs...), les poussières de bois...
- Les éthers de glycol présents dans les huiles de coupes, dégraissants décapants (souvent dilués avec de l'eau).
- Les rayons, le froid, la chaleur, la pluie...
- Les harcèlements sous toutes leurs formes.
- Les discriminations (toutes...)

Et maintenant à votre stylo pour remplir la fiche que vous aurez photocopiée préalablement pour en avoir d'avance.

Et n'oubliez pas en cas de difficulté la Cgt est à vos côtés, n'hésitez pas à la contacter.

Contacts utiles Cgt :
UD, Fédé.....



Lors de la période active :
Prévention, suivi médical .

Lors de la retraite :
Suivi médical post professionnel.

Dossiers de maladies professionnelles, recours, c'est durant la vie active qu'il faut s'y préparer.

De nos jours plus personne n'est à l'abri de la survenue d'une maladie professionnelle, les métiers qui en étaient épargnés il y a encore quelques années en sont désormais victimes comme les autres, même si elles sont de nature différente.

70 % des maladies et accidents du travail ne sont pas déclarés, souvent à cause des patrons récalcitrants, parfois à cause des salariés qui ne connaissent pas leurs droits.

Les produits CMR (cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques) sont partout, dans les bureaux, les magasins tout autant que les ateliers, les chantiers de construction ou de voirie, mais aussi les secteurs agricoles en serres comme en plein air.

Les activités, postures, gestes de travail ont maintenant des conséquences invalidantes sur l'ensemble du monde du travail et peu y échappent.

Contrairement au passé, **les salariés sont actuellement ployexposés**, aux activités physiques, s'ajoutent maintenant tous les produits toxiques connus ou inconnus dont on découvrira parfois les méfaits 10 ou 20 ans après les avoir côtoyés.

Parallèlement, la **précarisation, la multiplication des entreprises et des postes de travail, accroissent les risques** et les dégâts qui s'accumulent au fil des années, les corps souffrent, s'usent et les séquelles ne sont parfois visibles que bien plus tard.

La réalisation 20, 30 ou 40 ans après les faits, d'un dossier de maladie professionnelle quand on a perdu de vue les anciens collègues, s'avère très difficile si l'on a pas pris quelques précautions élémentaires .

C'est du temps de l'activité professionnelle qu'il faut prendre, au cas où..., quelques précautions élémentaires.

Vous trouverez ci joint un modèle de fiche professionnelle personnelle à remplir tout au long de votre carrière, qu'il faudra réactualiser à chaque changement d'entreprise, de poste, mutation, arrivée d'un nouveau process ou de nouveaux produits.

Quelques conseils pratiques :

Demandez la copie de votre dossier médical (c'est un droit) au départ d'une entreprise, même si votre contrat a été de courte durée, ce sera une source d'informations bien utiles en cas de pépin, car les entreprises ont la fâcheuse manie de perdre, détruire, ou détériorer nos dossiers, bien involontairement...

Demandez « l'attestation d'exposition » qui est remise à tout salarié exposé à un [CMR, cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction](#) ou un [ACD, Agent chimique dangereux](#), qui quitte l'entreprise, peu importe qu'il ait été au titre d'intérimaire, CDD, CDI, intérimaire, stagiaire... (bien qu'il concerne les années de travail avant 2012, vous pouvez demander ce document des années après).

Pour les périodes de travail à partir de 2012 ce document est remplacé par la « **fiche de prévention des expositions** » qui permet de tracer les expositions à des travaux pénibles et à des [CMR, cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction](#) ou un [ACD, Agent chimique dangereux](#) .

L'attestation d'exposition ou la fiche de prévention des expositions permettent de bénéficier du suivi médical post professionnel.

Les maladies professionnelles frappent partout dans le corps :

Comme le plupart des salariés vous pouvez avoir été exposé à un produit dangereux sans le savoir.

Mal au dos, douleur articulaire, maladie du foie, du cerveau, des poumons, de la vessie, de l'estomac, des sinus des intestins.... toutes les zones de notre corps sont frappées par les maladies professionnelles.

A chaque fois que vous êtes victimes d'une maladie autre que le rhume ou l'épidémie de passage, si vous avez été exposé à un produit critique, posez-vous la question et posez-la à votre médecin.

En cas de difficultés contactez la Cgt qui vous donnera la marche à suivre.

" Et si j'étais victime d'une maladie professionnelle ?"

En cas de suspicion de maladie professionnelle vous ne disposez que d'un délai de 2 ans pour faire valoir vos droits, il faut donc faire vite. A défaut vous perdrez tout droit à réparation et les soins seront à la charge de la Sécu et ... à la votre en grande partie.

Si la maladie survient, par manque de formation spécifique, beaucoup de médecins ne savent pas bien rédiger les documents administratifs de déclaration de maladie professionnelle et **certains médecins conseil de la Sécu qui vont traiter votre dossier considèrent souvent les salariés comme des tricheurs simulateurs, seuls vous avez perdu d'avance, faites vous aider, la Cgt est aussi là pour ça.**

Évitez la culpabilisation, si vous tousssez et même si vous avez été fumeur, la cigarette n'est pas toujours la cause et quand elle l'est elle, est rarement la seule à être responsable de votre pathologie.

Fiche de suivi professionnel personnel

Nom Prénom _____ **Entreprise** _____

Période d'emploi _____

Poste occupé _____

Activités réalisées : _____

Noms de quelques collègues _____

Produits utilisés (nom commercial, composition détaillée si possible)

Conditions de travail, type de machine, informatique, radiations, bruit, chaleur, poussière, wifi...

Pénibilité ressentie : _____

Suivi médical spécifique (analyses diverses, radios...)

Commentaires sur la période : _____
